

COMPTE RENDU SUCCINCT DU COMITÉ SYNDICAL DU SMT ARTOIS-GOHELLE DU 9 MARS 2017

Le jeudi 9 mars 2017 à 9h30, les membres du comité du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. Laurent **DUPORGE**, président, assisté de M. Jean-Pierre **CORBISEZ**, 1^{er} vice-président, puis M. Daniel DELCROIX, à compter de son élection en qualité de 2nd vice-président

<u>Titulaire(s)</u> <u>présent(s)</u>: M. Laurent **DUPORGE**; M. Alain **LHERBIER**; M. Eugène **BINAISSE**; M. Jean-Pierre **CORBISEZ**; M. Daniel **MACIEJASZ**; M. André **JAKUBOWSKI**; M. Daniel **DELCROIX**; M. Jacques **NAPIERAJ**; Mme Marguerite **DEPREZ-AUDEBERT**; M. Gérard **PAILLARD**

<u>Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)</u>: M. Bernard **OGIEZ**; M. Jean-Luc **DAUCHY**; M. Yvon **LEJEUNE**; M. Jean-Paul **DECOURCELLES**; M. Michel **BOUCHEZ**; M. Bernard **CAILLIAU**; M. Philippe **MILOSZYK**; Mme Annick **DUHAMEL**; Mme Mauricette **D'HERMY**; M. Philippe **KEMEL**; Mme Valérie **CUVILLIER**

<u>Suppléant(s)</u> présent(s): M. Daniel **KRUSZKA**; Mme Sabine **VAN HEGHE** jusqu'au point n°2; M. Pascla **BAROIS**; M. Daniel **LEFEBVRE**; M. Maurice **LECOMTE** à partir du point n°1b.

Suppléant(s) absent(s) / excusé(s): Mme Samia GACI; Mme Naceira VINCENT; M. Sylvain ROBERT; Mme Laurence DEPORTEER; Mme Annie FLAMENT; Mme Donata HOCHART; M. Alain MASSON; M. Nicolas COUSSEMENT; M. Charly MEHAIGNERY; Mme Marine TONDELIER; Mme Ginette CHEMIN; M. Didier HOLT; Mme Janine PROOT; M. Alain WACHEUX; Mme Marie-Claude DUHAMEL; M. Gaëtan VERDOUCQ

<u>Pouvoirs / Représentations</u>: M. Bernard **OGIEZ** représenté par M. Daniel **KRUSZKA**; M. Philippe **KEMEL** représenté par Mme Sabine **VAN HEGUE** jusqu'au point n°2; Mme Annick **DUHAMEL** représentée par M. Pascal **BARROIS**; M. Bernard **CAILLAU**, représenté par M. Daniel **LEFEBVRE**; M. Philippe **MILOSZYK**, représenté par M. Maurice **LECOMTE**; M. Michel **BOUCHEZ**, procuration à M. Laurent **DUPORGE**.

<u>Invité(s) Présent(s)</u>: M. Sébastien CASARI, directeur de cabinet de la CALL; M. Thierry COULOMBEL, directeur de cabinet CABBALR;

Secrétaire: Monsieur André JAKUBOWSKI

<u>Administration</u>: M. Fabrice SIROP; M. Ludwig MAUDRICH; M. Quentin DENOYELLE; M. Paskal BARBELETTE; Mme Valérie BABIC; Mme Pascaline PROY; M. Jérémy BERGER

Le comité syndical :

- PREND CONNAISSANCE, sans formuler d'observation, du relevé des décisions du président et des délibérations du Bureau syndical
- APPROUVE à l'unanimité les procès-verbaux des comités syndicaux des 29 septembre, 4 novembre, 29 novembre, 15 décembre 2016 et 26 janvier 2017

1°a) **PROCÈDE** à l'élection du 2nd Vice-Président du SMT Artois-Gohelle, au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément au détail figurant ci-dessous :

Est candidat : M. Daniel DELCROIX

	RÉSULTATS
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	16
À déduire : Bulletins litigieux/blanc	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	16
Majorité absolue :	9

A obtenu:

M. Daniel DELCROIX 16 voix

ÉLIT la majorité absolue M. Daniel DELCROIX en qualité de 2nd Vice-Président du SMT.

2017/19/CS é à l'unanimité (16 voix)



1°b) **PROCÈDE** à l'élection de deux membres du Bureau du SMT Artois-Gohelle, au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément au détail figurant ci-dessous :

• Élection du 3e membre du Bureau

Est candidat : M. Philippe MILOSZYK

	RÉSULTATS
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	16
À déduire : Bulletins litigieux/blanc	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	16
Majorité absolue :	9

A obtenu:

M. Philippe MILOSZYK: 16 voix.

ÉLIT à la majorité absolue M. Philippe MILOSZYK en qualité de membre du Bureau Syndical du SMT.

• Élection du 6e membre du Bureau

Est candidat: M. Jacques NAPIERAJ

	RÉSULTATS
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	16
À déduire : Bulletins litigieux/blanc	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	16
Majorité absolue :	9

A obtenu:

M. Jacques NAPIERAJ: 16 voix.

ÉLIT à la majorité absolue M. Jacques NAPIERAJ en qualité de membre du Bureau syndical du SMT et **PRÉCISE** que le Bureau syndical est composé de :

M. Laurent DUPORGE	PRÉSIDENT
M. Jean-Pierre CORBISEZ	1er Vice-Président
M. Daniel DELCROIX	2 nd Vice-Président
M. Jean-Paul DECOURCELLES	1 ^{er} membre du Bureau
M. Philippe KEMEL	2 ^e membre du Bureau
M. Philippe MILOSZYK	3e membre du Bureau
M. Yvon LEJEUNE	4 ^e membre du Bureau
M. Daniel MACIEJASZ	5e membre du Bureau
M. Jacques NAPIERAJ	6e membre du Bureau

2017/20/CS Adopté à l'unanimité (16 voix)

1°c) **PROCÈDE** à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, **PRÉCISE** que sont élus pour faire partie de la commission d'appel d'offres du SMT Artois-Gohelle, avec le Président du syndicat mixte, président de droit, ou son représentant :

Titulaires	Suppléants	
Philippe MILOSZYK	Jacques NAPIERAJ	
Alain LHERBIER	Jean-Paul DECOURCELLES	
Daniel DELCROIX	Gérard PAILLARD	
Jean-Luc DAUCHY	Bernard OGIEZ	
Daniel MACIEJASZ	Eugène BINAISSE	

et PRÉCISE que cette délibération se substitue de plein droit à la délibération n°2016/43/CS susvisée.



2017/21/CS Adopté à l'unanimité (16 voix)

1°d) **PROCÈDE** à l'élection des membres de la commission de délégation de service public (CDSP), **PRÉCISE** que sont élus pour faire partie de la commission de délégation de service public du SMT, avec le président du syndicat mixte, président de droit, ou son représentant :

Titulaires	Suppléants	
Philippe MILOSZYK	Jacques NAPIERAJ	
Alain LHERBIER	Jean-Paul DECOURCELLES	
Daniel DELCROIX	Gérard PAILLARD	
Jean-Luc DAUCHY	Bernard OGIEZ	
Daniel MACIEJASZ	Eugène BINAISSE	

et **PRÉCISE** que cette délibération se substitue de plein droit à la délibération n°2015/44/CS susvisée.

2017/22/CS Adopté à l'unanimité (16 voix)

1°e) **PROCÈDE** à la désignation de deux membres un membre titulaire et d'un membre suppléant) du 1^{er} collège de la commission accessibilité

Candidatures proposées : Suffrages obtenus :

CABBARL

Titulaire: D. DELCROIX 16 voix Suppléant: J. NAPIERAJ 16 voix

et RAPPELLE qu'il reviendra au président du SMT, président de droit de la commission, d'arrêter la liste des membres de la commission.

2017/23/CS Adopté à l'unanimité (16 voix)

1°f) **PROCÈDE** à la désignation de deux membres élus titulaires au sein de la CCSPL **Sont candidats :**M. Daniel DELCROIX
M. Philippe MILOSZYK

16 voix

PROCÈDE à la désignation de deux membres élus suppléants au sein de la CCSPL **Sont candidats : Ont obtenu :**

M. Jacques NAPIERAJ 16 voix

M. Gérard PAILLARD 16 voix

et **PRÉCISE** que la CCSPL est composée des membres élus suivants :

Titulaires	Suppléants	
Daniel DELCROIX	Jacques NAPIERAJ	
Daniel MACIEJASZ	Philippe KEMEL	
Philippe MILOSZYK	Gérard PAILLARD	
Eugène BINAISSE	André JAKUBOWSKI	
Jean-Paul DECOURCELLES	Jean-Luc DAUCHY	

2017/24/CS Adopté à l'unanimité (16 voix)

1°g) **MODIFIE** la composition de la commission spécialisée « matériel roulant et mobilier urbain », comprenant 6 membres, en plus du président du SMT, président de droit de la commission

Sont candidats:Ont obtenu :Philippe MILOSZYK16 voixDaniel DELCROIX16 voix



Madame Margueritte DEPREZ-AUDEBERT

16 voix

Sont élus :

Philippe MILOSZYK

Daniel DELCROIX

Madame Marguerite DEPREZ-AUDEBERT

PRÉCISE que la commission est composée comme suit :

- Philippe MILOSZYK
 - Daniel DELCROIX
 (délégué CABBALR)
 (délégué CABBALR)

- Jean-Pierre CORBISEZ (délégué CAHC)

- Eugène BINAISSE
 - Bernard OGIEZ
 - Yvon LEJEUNE
 (délégué CALL)
 (délégué CALL)

- Monsieur Jean-Luc DAUCHY (délégué CALL)

- Monsieur André JAKUBOWSKI (délégué CAHC)
 - Madame Margueritte DEPREZ-AUDEBERT (déléguée CABBALR)

• Par ailleurs, afin d'associer les délégués suppléants volontaires, et de permettre une représentation plus large, cinq autres élus sont intégrés aux travaux de la commission :

Nicolas COUSSEMENT
 Marine TONDELIER
 Samia GACI
 Naceira VINCENT
 Donata HOCHART
 (déléguée suppléante CALL)
 (déléguée suppléante CALL)
 (déléguée suppléante CALL)
 (déléguée suppléante CALL)

PRÉCISE que le vice-président de la Commission sera M. Philippe MILOSZYK et **RAPPELLE** que les délégués suppléants membres de la commission matériel roulant et mobilier urbain sont invités à chaque réunion, et peuvent siéger avec voix délibérative dès lors qu'ils seront amenés à suppléer un des membres titulaires de la commission issus de leur intercommunalité.

2017/25/CS

Adopté à l'unanimité (16 voix)

1°h) PROCÈDE à l'élection des représentants du SMT Artois-Gohelle au sein du SMIRT

Membre titulaire

Est candidat : A obtenu : M. Daniel DELCROIX 16 voix

Membre suppléant

Est candidat : A obtenu : M. Philippe MILOSZYK 16 voix

et **PRÉCISE** que le SMT Artois-Gohelle sera représenté au SMIRT par :

Membres titulaires	Membres suppléants
Laurent DUPORGE	Jean-Paul DECOURCELLES
Daniel DELCROIX	Philippe MILOSZYK
Eugène BINAISSE	Jean-Pierre CORBISEZ

2017/26/CS Adopté à l'unanimité (16 voix)

1°i) PROCÈDE à la désignation des représentants du SMT Artois-Gohelle au sein de l'AULAB

Sont candidats: Ont obtenu:

Assemblée Générale

M. Philippe MILOSZYKM. Daniel DELCROIX16 voix

Conseil d'Administration

M. Philippe MILOSZYK 16 voix

Bureau:

M. Philippe MILOSZYK

16 voix

et PRÉCISE que le SMT est représenté au sein de l'AULAB par :

Assemblée Générale	Conseil d'Administration	Bureau
Philippe MILOSZYK	Philippe MILOSZYK	Philippe MILOSZYK
Jean-Paul DECOURCELLES	Jean-Paul DECOURCELLES	
Jean-Pierre CORBISEZ		



Daniel DELCROIX

2017/27/CS Adopté à l'unanimité (16 voix)

1°j) PROCÈDE à la désignation des représentants du SMT Artois-Gohelle au sein du CISPD de la CABBALR

Est candidat :

A obtenu:

M. Daniel DELCROIX 16 voix

et **PRÉCISE** que le SMT Artois-Gohelle est représenté au sein du CISPD (conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) de la CABBALR par M. Daniel DELCROIX.

2017/28/CS

Adopté à l'unanimité (16 voix)

1°k) **PROCÈDE** à la désignation d'un membre titulaire du SMT Artois-Gohelle et de son suppléant, appelés à siéger au sein de la CAO mutualisée du groupement de commandes constitué avec la SEM TERRITOIRES 62 dans le cadre de l'aménagement du pôle d'échanges de Libercourt

Titulaire CAO	Suppléant CAO	
Daniel DELCROIX	Daniel MACIEJASZ	

2017/29/CS

Adopté à l'unanimité (16 voix)

2) APPROUVE l'actualisation de la demande de mise à disposition d'un agent chargé d'une fonction d'inspection (ACFI) par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais, AUTORISE le président à signer la convention de mise à disposition d'un ACFI avec le Centre de gestion du Pas-de-Calais et PRÉCISE que les interventions de l'A.C.F.I. donneront lieu à l'établissement de lettres de mission, établies en accord avec les termes de la convention et transmise pour information au Comité Technique Paritaire mentionné à l'article 37 du décret n°85-603 (Collectivités de moins de 50 agents), et que les coûts de mission de l'A.C.F.I. seront établis par journée ou demi-journée de travail, sur la base d'un tarif voté chaque année par le Conseil d'Administration du CdG62, incluant les déplacements pour les visites et les réunions, ainsi que les travaux d'études documentaires.

2017/30/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

3°) **DÉCIDE** d'adopter le tableau des emplois ci-annexé (annexe 1)

2017/46/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

4°) APPROUVE le règlement intérieur du comité syndical, tel que modifié en ses article 11, 16 et 51.

2017/47/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

5°) APPROUVE la décision modificative n°1 de l'exercice 2017, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au tableau présenté en annexe 2.

2017/31/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

6°) APPROUVE la convention de subvention entre la préfecture du Pas-de-Calais et le SMT Artois-Gohelle dans le cadre des opérations de commémoration du 100e anniversaire de la bataille de VIMY, AUTORISE le président à la signer et à prendre toute mesure pour son exécution et PRÉCISE qu'une subvention d'un montant de 116 111 € TTC (correspondant au coût de 104 771 € HT) sera versée par la préfecture du Pas-de-Calais pour la réalisation des opérations de transport, correspondant au besoin de financement estimé. Ce montant pourra être actualisé en fonction des coûts réellement engagés pour la mise en place de ce service.

2017/32/CS

Adopté à l'unanimité (15 voix)

7°) APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'exploitation déléguée du service public de transport urbain de voyageurs du SMT Artois-Gohelle portant sur les opérations de transport dans le cadre des opérations de commémoration du 100° anniversaire de la bataille de VIMY, AUTORISE le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à le signer et à prendre toutes mesures utiles pour son exécution, et **PRÉCISE** que cet avenant n°2



entraîne une hausse du forfait de charge (2017-2023) de 104 771 euros HT, soit 0,023 %, correspondant au taux cumulé d'augmentation.

2017/33/CS Adopté à l'unanimité (15 voix)

- 8°) AUTORISE le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°16SM23 (accord cadre à bons de commandes sans minimum, ni maximum) relatif à la réalisation de diagnostics portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments avec :
 - La société DEC2 sise au 61 rue Édouard-Vaillant 59178 Hasnon

et **AUTORIS**E le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de de ce marché.

2017/34/CS Adopté à l'unanimité (15 voix)

9°) **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°16SM35 relatif à la réalisation des infrastructures du BHNS sur les secteurs F et H de la bulle n°2 avec :

Lot	Montant du marché	Attributaires
Lot n°1: Réalisation des infrastructures pour le	6 899 429,50 € HT	La société Ramery TP
secteur F de la ligne BHNS		·
Bulle 2 sur la commune de		
Bruay-La-Buissière.		
Lot n°2: Réalisation des infrastructures pour l	8 165 314,70 € HT	La société SNC Eiffage Route
secteur H de la ligne de BHNS		Nord Est
Bulle 2 sur les communes de Bruay-La-Buissiè		
Haillicourt et Houdain.		

et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de de ce marché.

2017/35/CS Adopté à l'unanimité (15 voix)

10°) AUTORISE le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°16SM38 relatif à la réalisation des infrastructures du BHNS sur les secteurs B-C et G de la bulle n°2 avec :

Lot	Montant du marché	Attributaires
Lot n°1 : Réalisation des infrastructures	Montant TF : 19 189 674,05 € H.T	Le groupement composé
de la ligne de BHNS Bulle 2 pour les secteurs B	Montant TO n°1 : 530 373,49 € H.T	de la société Ramery TP
situés sur les communes	Montant TO n°2 :132 864,72 € H.T	et de l'entreprise Jean
de Beuvry et Béthune, Fouquières-les-Béthune	Montant total :19 852 912,26 € HT	Lefebvre.
Lot n°2 : Réalisation des infrastructures	16 748 116,60 € HT	La société Eurovia.
de la ligne de BHNS Bulle 2 pour le		
secteur G situé sur les communes de		
Bruay-la-Buissière, Haillicourt, Ruitz et Barlin		

et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de de ce marché.

2017/36/CS Adopté à l'unanimité (15 voix)

AUTORISE le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°16SM41 relatif à la réalisation des infrastructures du BHNS Bulle 3 Lens sud et Avion (VRD et éclairage) avec la société EIFFAGE ROUTE, sise au 14 rue Montaigne − 62670 MAZINGARBE pour un montant de 3 649 475,91 € HT et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de de ce marché.

2017/37/CS Adopté à l'unanimité (15 voix)

12°) AUTORISE le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°16SM43 relatif à la réalisation de travaux d'infrastructures sur la bulle n°1 à Lens Centre (VRD) avec la société COLAS PROJECTS (en groupement avec COLAS NORD EST et BOUYGUES ENERGIES SERVICES), sise au 235



Avenue Le Jour se Lève 92100 BOULOGNE BILLANCOURT pour un montant de 14 777 461,16 € HT décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 13 620 896,64 € HT

TO 1: 699 968,28 € HT
 TO 2: 456 596,25 € HT

et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de de ce marché.

2017/38/CS Adopté à l'unanimité (15 voix)

13°) AUTORISE le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°16SM44 relatif à la réalisation de travaux d'infrastructures sur la bulle n°1 Bulle 1 Liévin et Lens centre (éclairage public et enfouissement réseaux) avec la société BOUYGUES Energies et Services, sise ZI des alouette - 27 rue des jolis champs 62800 Liévin (en groupement avec CITEOS) pour un montant de 2 927 601,03 € HT et AUTORISE le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de de ce marché.

2017/39/CS Adopté à l'unanimité (15 voix)

14°) AUTORISE le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°16SM45 relatif à la réalisation d'infrastructure BHNS Bulle 1 Sallaumines et Noyelles sous Lens (VRD) avec la société COLAS PROJECTS (en groupement avec COLAS NORD EST et BOUYGUES ENERGIES SERVICES), sise au 235 Avenue Le Jour se Lève 92100 BOULOGNE BILLANCOURT pour un montant de 14 083 824.52 € HT et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de de ce marché.

2017/40/CS Adopté à l'unanimité (15 voix)

15°) AUTORISE le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°16SM46 Marché d'infrastructures BHNS Bulle 1 Fouquières-lez-Lens, Billy-Montigny, Montigny-en-Gohelle et entrée Hénin-Beaumont (VRD), pour un montant de 10 546 813,40 € HT avec : La société SOTRAIX (en groupement avec BROUTIN TP et GUINTOLI SAS), sise à la ZAL de l'épinette 62160 AIX NOULETTE et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de de ce marché.

2017/41/CS Adopté à l'unanimité (15 voix)

16°) DÉCIDE d'ajouter à la liste des délégations précédemment attribuées au président du SMT Artois-Gohelle, pour la durée de son mandat, la délégation suivante :

- accepter la proposition d'indemnisation de la Commission d'Indemnisation Amiable du Préjudice Economique et signer, pour le compte du Syndicat mixte des transports d'Artois-Gohelle, les conventions d'indemnisation, et le cas échéant demander une nouvelle délibération de la Commission en vue d'une nouvelle proposition. **Précise que** :
- conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 susvisé, le Président rendra compte au Comité, à chaque séance, des décisions prises sur délégation de celui-ci, **rappelle** que les décisions prises sur délégation du Comité Syndical feront l'objet de toutes mesures de publicité, et transmission formelles applicables.
- en cas d'absence, suspension, révocation, ou tout autre empêchement, la présente délégation pourra être exercée par le 1^{er} Vice-Président, et en cas d'empêchement de ce dernier, par le 2nd Vice-Président.
- le président peut subdéléguer aux vice-présidents, sous sa surveillance et sa responsabilité, les attributions qui lui sont déléguées par le Comité syndical
- la délégation attribuée par la présente délibération s'ajoute à celles précédemment consenties par les délibérations n°50/2014, 2015/17/CS, 2015/43/CS, 2015/73/CS, 2016/58/CS, 2016/108/CS.

2017/42/CS Adopté à l'unanimité (15 voix)

17°) APPROUVE la convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique avec la ville de BETHUNE relative à la mise en œuvre du projet de BHNS aux abords du lycée André Malraux à BETHUNE, AUTORISE le président à la signer et à prendre toute mesure pour son exécution et PRÉCISE que le montant de l'opération est évalué par la



maîtrise d'œuvre EGIS France à 194 967,38 € HT soit 233 960,86 € TTC (travaux et frais de maîtrise d'œuvre). Le remboursement de cette opération se fera au moyen d'une première avance de 10% du montant de l'opération suivi d'acomptes intermédiaires versés en fonction de l'avancée des travaux. Le montant définitif de la participation de la ville de BETHUNE sera arrêté à l'issue de la transmission du décompte général définitif de l'opération.

2017/43/CS Adopté à l'unanimité (15 voix)

18°) APPROUVE la convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique avec la communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) pour la réalisation des aménagements concourant à la continuité cyclable dans le cadre de la mise en œuvre du projet de BHNS (bulle 2) sur le territoire de la communauté d'agglomération, AUTORISE le président à la signer et à prendre toute mesure pour son exécution et PRÉCISE que le montant de l'opération est évalué par la maîtrise d'œuvre EGIS France 885 961,25 € HT soit 1 063 153,5 € TTC (travaux et frais de maîtrise d'œuvre). Le remboursement de cette opération se fera au moyen d'une première avance de 10% du montant de l'opération suivi d'acomptes intermédiaires versés en fonction de l'avancée des travaux. Le montant définitif de la participation de la ville de la CABBALR sera arrêté à l'issue de la transmission du décompte général définitif de l'opération.

2017/44/CS Adopté à l'unanimité (15 voix)

19°) APPROUVE la convention relative aux études, travaux et modalités de déplacement et d'arrêt des véhicules de transport urbain de voyageurs sur le centre commercial Auchan Bord des eaux à Noyelles-Godault, AUTORISE le président à la signer et à prendre toute mesure pour son exécution, PRÉCISE que la mise à disposition des parcelles impactées par les aménagements liés au BHNS est concédée à titre gratuit, PRÉCISE que le financement des études et travaux relatifs aux aménagements du BHNS est à la charge du SMTAG et PRÉCISE que les sociétés Immochan France, Auchan France et Auchan Holding s'engagent à verser au SMTAG une participation forfaitaire non actualisée d'un montant de 250 000 (deux cent cinquante mille) euros et que ce versement s'effectuera au moment de l'établissement du dernier décompte général définitif de l'opération.

2017/45/CS Adopté à l'unanimité (15 voix)

ANNEXE 1: TABLEAU DES EMPLOIS

EMPLOIS PERMANENTS

Pôle	Libellé de l'emploi	Grade minimum	ım Grade maximum		Poste pourvu	Poste vacant	Temps de travai
	Directeur(ice) Général(e)	Ingénieur en chef	Ingénieur général	1	1	0	T.C
Direction	Emploi fonctionnel	Administrateur	Administrateur hors classe	1			TC
	Assistant(e) de direction	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC
	Responsable de pôle	Ingénieur	Ingénieur hors classe	1	1	0	TC
	Adjoint au responsable	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0	TC
	Responsable systèmes et stations	Ingénieur	Ingénieur principal	1	1	0	TC
	Chef(fe) de projet opération bâtiments / Expert bâtiment	Ingénieur	Ingénieur hors classe	1	1	0	TC
	Chef(fe) de projet HBBB	Ingénieur Ingénieur principal		1	1	0	TC
	Chef(fe) de projet LLHB	Ingénieur	Ingénieur principal	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Technicien principal 1 cl	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Technicien		1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Technicien principal 1 cl		1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	1	0	TC
Grands	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	0	1	TC
projets	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	0	1	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	0	1	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	0	1	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	0	1	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Ingénieur	Ingénieur	1	0	1	TNC
	6	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl			_	-
	Surveillant(e) de travaux	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 cl	1	1	0	TC
	Assistant(e) suivi grands projets	Adjoint administratif	nt administratif Adjoint administratif principal 1 cl		1	0	TC
	Chargé(e) du suivi du patrimoine	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	TC
	et de l'accessibilité	Adjoint technique	Technicien principal de 1ère classe	1	1	U	TC
	Assistant(e) suivi système et stations	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC
	Responsable de pôle	Ingénieur	Ingénieur hors classe	1	1	0	TC
Γransport et Mobilité	Chargé(e) de mission suivi	Attaché	Attaché principal	1	1	0	TC
Mobilite	exploitation	Ingénieur	Ingénieur principal	1	1	0	IC



	Chargé(e) de mission réseau,	Ingénieur	Ingénieur principal	1	1	0	TC
	marketing et tarification	Attaché	Attaché principal	1	1	U	10
	Chargé(a) de mission suivi effre	Attaché	Attaché principal	1	1	0	TC
	Chargé(e) de mission suivi offre	Ingénieur	Ingénieur principal	1			IC
	Chargé(e) de mission mobilité	Ingénieur	Ingénieur Principal	1	1	0	TC
	charge(e) de mission mosinte	Attaché	Attaché Principal	•	-	Ŭ	
	Gestionnaire transports scolaires	Adjoint technique	Technicien	1	1	0	TC
	destionnaire transports scolaires	Adjoint administratif	Rédacteur	1	1	U	2
	Gestionnaire sociaux et proxibus	Adjoint administratif	Rédacteur	1	1	0	TC
	Assistant(e) accueil secrétariat	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC
	Responsable de pôle	Attaché	Attaché Hors classe	1	1	0	TC
Communication	Assistant en communication et maintenance	Adjoint technique	Adjoint technique 2 cl	1	1	0	тс
	Chargé(e) de communication	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC
	Responsable de pôle	Rédacteur principal 2 cl	Attaché Hors classe	1	1	0	TC
	Responsable marchés publics	Rédacteur	Attaché principal	1	1	0	TC
	Juriste droit des coll. territoriales	Rédacteur	Attaché principal	1	0	1	TC
	Instructeur(rice) marchés publics	Rédacteur	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC
Juridique	Juriste	Rédacteur	Attaché	1	1	0	TC
et Marchés	Instructeur marchés publics travaux	Rédacteur	Rédacteur	1	1	0	TC
	Assistant(e) juridique	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	тс
	Responsable de pôle	Attaché	Attaché Hors classe	1	1	0	TC
	Chargé(e) des Ressources Humaines	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	тс
	Responsable de gestion comptable et budgétaire - Adjoint au responsable du pôle	Rédacteur	Attaché	1	1	0	тс
Administratif et Financier	Gestionnaire administratif et comptable – suivi financier des marchés	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	тс
	Gestionnaire administratif et comptable – suivi financier des marchés	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl		0	1	TC
	Gestionnaire comptable – suivi des recettes	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC
	Chargé(e) des moyens généraux	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC

EMPLOIS NON PERMANENTS

Communication	Ambassadeurs	Adjoint technique	4	3	6	TC
Communication	Ambassadeurs	Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans 'emploi	12	5	2	TC
Administratif et financier	Assistant(e) comptable	Apprentissage	1	0	1	TC
Grands projets	Assistant(e) adm. et financier(ère)		1	1	0	TC
Communication	Agent polyvalent	Adjoint technique	1	0	1	TC
Administratif et financier	Agent administratif polyvalent	Adjoint administratif	1	0	1	TC
Cab Président	Collaborateur(rice) de cabinet		1	1	0	TC



Annexe n°1:

Décision modificative n°1 de l'exercice 2017 - Syndicat Mixte des Transports en Commun Artois-Gohelle - Budget annexe M43

<u>Dépenses</u>

		itre Libellé chapitre	Op	érations réell	es	Op	érations d'ord	Ire	Total général des opérations réelles et ordre			
Section	Chapitre		СО	DM1	Total	СО	DM1	Total	CO	DM1	Total	
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00				0,00	0,00	0,00	
	020	Dépenses imprévues										
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				66 167,94		87 761,68	66 167,94	0,00	66 167,94	
	041	Opérations patrimoniales				17 071 125,00		17 071 125,00	17 071 125,00	0,00	17 071 125,00	
	16	Emprunts et dettes assimilées							0,00	0,00	0,00	
	20	Immobilisations incorporelles	9 890 802,30		9 890 802,30				9 890 802,30	0,00	9 890 802,30	
	21	Immobilisations corporelles	70 193 328,36		70 193 328,36				70 193 328,36	0,00	70 193 328,36	
	23	Immobilisations en cours	104 935 706,10		104 935 706,10				104 935 706,10	0,00	104 935 706,10	
	27	Autres immobilisations financières			0,00				0,00	0,00	0,00	
		Somme :	185 019 836,76	0,00	185 019 836,76	17 137 292,94	0,00	17 137 292,94	202 157 129,70	0,00	202 157 129,70	
Fonctionnement	002	Résultat antérieur reporté			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
		Charges à caractère général	62 145 886,93		62 145 886,93	0,00		0,00	62 145 886,93	0,00	62 145 886,93	
	012	Charges de personnel et frais assimilés	2 378 947,00		2 378 947,00	0,00		0,00	2 378 947,00	0,00	2 378 947,00	
	014	Atténuation de produits	583 050,00		583 050,00	0,00		0,00	583 050,00	0,00	583 050,00	
	022	Dépenses imprévues			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
	023	Virement à la section d'investissement			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	
		Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont dotations aux amortissements)			0,00	4 009 933,38	-300 000,00	3 709 933,38	4 009 933,38	-300 000,00	3 709 933,38	
	65	Autres charges de gestion courante	3 190 923,00		3 190 923,00	0,00		0,00	3 190 923,00	0,00	3 190 923,00	
	66	Charges financières	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00		0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	
	67	Charges exceptionnelles	36 000,00		36 000,00	0,00		0,00	36 000,00	0,00	36 000,00	
	68	Dotations aux amortissements et aux provisions			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
		Somme :	68 334 806,93	300 000,00	68 634 806,93	4 009 933,38	-300 000,00	3 709 933,38	72 344 740,31	0,00	72 344 740,31	
		<u> </u>										
	TO	TAL GENERAL DES DEPENSES	252 254 642 60	300 000 00	252 654 642 60	21 147 226 32	-300 000 00	20 047 226 22	274 501 870 01	0.00	274 501 870 01	

			Opérations réelles			Opérations d'ordre			Total général des opérations réelles et ordre			
Section	Chapitre	Libellé chapitre	CO	DM1	Total	CO	DM1	Total	CO	DM1	Total	
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00			0,00	0,00	0,00	0,0	
	021	Virement de la section d'exploitation			0,00			0,00	0,00	0,00	0,0	
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortissement des immobilisations)			0,00	4 009 933,38	-300 000,00	3 709 933,38	4 009 933,38	-300 000,00	3 709 933,3	
	041	Opérations patrimoniales			0,00	17 071 125,00		17 071 125,00	17 071 125,00	0,00	17 071 125,0	
	10	Dotations, fonds divers et réserves			0,00			0,00	0,00	0,00	0,0	
	13	Subventions	23 338 890,00		23 338 890,00			0,00	23 338 890,00	0,00	23 338 890,0	
	16	Emprunts et dettes assimilées	157 737 181,32	300 000,00	158 037 181,32			0,00	157 737 181,32	300 000,00	158 037 181,3	
	20	Immobilisations incorporelles			0,00			0,00	0,00	0,00	0,0	
	21	Immobilisations corporelles			0,00			0,00	0,00	0,00	0,0	
	23	Immobilisations en cours			0,00			0,00	0,00	0,00	0,0	
	27	Autres immobilisations financières			0,00			0,00	0,00	0,00	0,0	
					0,00				0,00	0,00	0,0	
	Somme:		181 076 071,32	300 000,00	181 376 071,32	21 081 058,38	-300 000,00	20 781 058,38	202 157 129,70	0,00	202 157 129,70	
Fonctionnement	002	Résultat antérieur reporté			0,00			0,00	0,00	0,00	0,0	
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00	66 167,94		66 167,94	66 167,94	0,00	66 167,9	
	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	5 552 069,00		5 552 069,00			0,00	5 552 069,00	0,00	5 552 069,0	
	73	Produits issus de la fiscalité	51 616 138,00		51 616 138,00			0,00	51 616 138,00	0,00	51 616 138,0	
	74	Subventions d'exploitation	14 730 238,37		14 730 238,37			0,00	14 730 238,37	0,00	14 730 238,3	
	75	Autres produits de gestion courante	380 127,00		380 127,00			0,00	380 127,00	0,00	380 127,0	
	76	Produits financiers			0,00			0,00	0,00	0,00	0,0	
	77	Produits exceptionnels			0,00			0,00	0,00	0,00	0,0	
	78	Reprises sur amortissements et provisions			0.00			0.00	0,00	0,00	0,0	